



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 12 AVRIL 2017

À 17 H 07

PROCÈS-VERBAL 17-03

Sont présents :

Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur

Messieurs Bruno Vachon et David W. Price avaient motivé leur absence.

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

La vice-présidente déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 025-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 026-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Reconduction de l'entente de partenariat entre la Société de transport de Sherbrooke et le programme Accès 5;
- Motion de félicitations aux préposés au service du secteur de l'entretien;
- Motion de remerciements au personnel ayant participé à l'organisation du Forum sur la mobilité intelligente;

Le conseil d'administration y retire également le sujet suivant :

- Achat d'autobus regroupé.

- ADOPTÉ -

Madame Chantal L'Espérance fait état des faits saillants relativement aux états financiers 2016 et présente la vérificatrice, Mme Francine Bergeron, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016 -

RÉSOLUTION 027-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 et conservé aux archives sous le no A17-06 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2017 -

RÉSOLUTION 028-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2017 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2017 -

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 1^{er} mars dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur Éric Samson

Monsieur Samson fait état de son inquiétude relativement à la question des voyages blancs au service de transport adapté.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose et commente un document sur les Règles d'utilisation au transport adapté, les voyages blancs et la desserte du Super C au Carrefour de l'Estrie.

7. **AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2016 -**

RÉSOLUTION 029-17

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 1 055 993 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2018, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2016 de 1 055 993 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2016 au montant de 1 055 993 \$ soit et est affecté au budget de l'année 2018.

- ADOPTÉ -

8. **TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -**

RÉSOLUTION 030-17

CONSIDÉRANT la politique de la STS de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors d'événements majeurs pendant la période estivale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, aux mêmes conditions que les années antérieures, soit une réévaluation annuelle de la collaboration et en échange de visibilité médiatique :

- De midi jusqu'à la fermeture du réseau, le vendredi 23 juin 2017 sur l'ensemble des circuits lors de la **Fête nationale du Québec en Estrie**;
- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi 28 juin au vendredi 30 juin 2017 et toute la journée les samedi et dimanche 1^{er} et 2 juillet 2017 sur l'ensemble des circuits lors de la **Classique Pif Vacances Transat**;
- De 16h jusqu'à la fermeture du réseau du mardi 18 juillet au vendredi 21 juillet 2017 et toute la journée les samedi et dimanche 22 et 23 juillet 2017 sur l'ensemble des circuits lors de la **Fête du Lac des Nations**;

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi 9 août au vendredi 11 août 2017 et toute la journée les samedi et dimanche 12 et 13 août 2017 sur l'ensemble des circuits lors du **Festival des Traditions du Monde**.

- ADOPTÉ -

9. **MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR OBTENIR UN SERVICE DE VALORISATION DES AUTOBUS URBAINS 40' ET PLUS (ATUQ) -**

RÉSOLUTION 031-17

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun membres de l'Association du transport urbain du Québec, soit la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES (ci-après les «STC»), désirent obtenir un service regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus urbains 40' et plus pour la période 2017-2020;

ATTENDU QUE chaque société peut, lorsqu'elle projette d'acquérir pour elle-même à l'occasion d'un achat regroupé de biens ou de services, recevoir d'une autre société, le mandat d'entreprendre, en son nom, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

ATTENDU QUE toutes les STC mandatent la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (CI-APRÈS LA « STM ») pour entreprendre à l'occasion de cet achat unifié de services regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus urbains 40' et plus, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à un appel d'offres conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, afin d'en venir éventuellement à la conclusion d'un contrat avec tout soumissionnaire conforme ayant fourni le prix le plus élevé prévu aux résolutions des STC;

ATTENDU QU'à cet effet, conformément à la Loi sur les Sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE désire mandater la STM pour adjuger, pour et au nom de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, conformément à toutes dispositions légales applicables, un tel contrat;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

2. De mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE et à l'occasion d'une vente unifiée qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participant, à un appel d'offres public pour obtenir un service regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus urbains 40' et plus pour la période 2017-2020;
3. De mandater la STM:
 - a) Pour accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant fourni le prix le plus élevé, pour et au nom de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, le contrat pour le regroupement pour obtenir un service regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus urbains (ATUQ) pour la période 2017-2020, et ce, en autant que le nombre total d'autobus urbains 40' et plus ne dépassant pas trente (30) autobus du contrat pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE;
 - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

10. AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'ABRIBUS -

RÉSOLUTION 032-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer un acte de servitude d'abribus à intervenir entre 9164-8840 Québec Inc. et la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour un abribus situé à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier Sud et la rue King Ouest à Sherbrooke.

Que ledit acte de servitude d'abribus soit et est conservé aux archives sous le no A17-07.

- ADOPTÉ -

11. MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS – APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE CARTES À PUCE SANS CONTACT -

RÉSOLUTION 033-17

ATTENDU QUE les sociétés de transport de Sherbrooke, de Trois-Rivières et du Saguenay sont en voie d'implantation d'un système de vente et de perception électronique par la carte à puce sans contact par la réplication du Système Multi de la Société de transport de l'Outaouais pour chacune des Sociétés;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke désire acquérir des cartes à puce sans contact compatibles au Système Multi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de Sherbrooke (ci-après désignée « ST Sherbrooke ») désire mandater la Société de transport de l'Outaouais (ci-après désignée « STO ») pour entreprendre, au nom de la ST Sherbrooke et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STO et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de cartes à puces sans contact compatibles au Système Multi et ce, en fonction des termes dudit appel d'offres;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke autorise un montant maximum de 250 000 \$ toutes taxes incluses pour une période maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la ST Sherbrooke mandate la STO à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'acquisition de cartes à puces sans contact;

Que la ST Sherbrooke mandate la STO :

- i. pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, un contrat pour l'acquisition de cartes à puce sans contact compatibles au Système Multi;
- ii. pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STO, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

**12. CONVENTION STS-17-05 – LIGNE DE TAXIBUS 26 – SECTEUR
CARREFOUR DE L'ESTRIE – PARC INDUSTRIEL -**

RÉSOLUTION 034-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise le président et la directrice générale à signer, pour et au nom de la STS, la convention STS-17-05 intervenue avec monsieur Emrah Akguloglu, prenant effet le 15 mai 2017 d'une durée de soixante-sept (67) mois.

Que la convention STS-17-05 soit et est conservée aux archives sous le no A17-08.

- ADOPTÉ -

**13. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE
PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE
(CMDS) DU 18 NOVEMBRE 2016 -**

RÉSOLUTION 035-17

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 18 novembre 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

**14. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « ACQUISITION
DE BOULONNEUSES ÉLECTRIQUES » - APPEL D'OFFRES STS-1045 -**

RÉSOLUTION 036-17

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation (STS-1045) a été lancé auprès de fournisseurs potentiels pour obtenir des prix de boulonneuses électriques;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et a été jugée conforme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la soumission conforme de «**Les fournitures industrielles Pasco inc.**» pour le remplacement de **Boulonneuses électriques** au prix de soixante-cinq mille quatre cents dollars (65 400,00 \$) plus taxes soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A17-09.

- ADOPTÉ -

15. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « ACQUISITION D'UNE DÉPANNEUSE » - APPEL D'OFFRES STS-17-01 -

RÉSOLUTION 037-17

Ont soumissionné :

Camion Excellence Peterbilt inc.	334 268,00 \$
Kenworth Maska	343 917,00 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme de «**Camion Excellence Peterbilt inc.**» pour l'**Acquisition d'une dépanneuse** au prix de trois cent trente-quatre mille deux cent soixante-huit dollars (334 268,00 \$) plus taxes soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A17-10.

- ADOPTÉ -

16. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 038-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

17. RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE PROGRAMME ACCÈS 5 -

RÉSOLUTION 039-17

CONSIDÉRANT l'engagement du programme Accès 5 de favoriser la persévérance scolaire et de développer une culture de réussite chez les jeunes à risque de décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que par sa participation, la STS permet aux jeunes visés par le programme une plus grande mobilité et, par le fait même, l'accessibilité aux différentes sphères du programme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil d'administration autorise la reconduction de l'entente de partenariat pour le programme Accès 5 pour la période 2017-2022 en fournissant cent quatre-vingt-cinq (185) laissez-passer mensuels valides pour la durée de la période scolaire, du lundi au vendredi après 16 h et les samedis et dimanches aux heures de service de la STS.

- ADOPTÉ -

18. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PRÉPOSÉS AU SERVICE DU SECTEUR DE L'ENTRETIEN -

RÉSOLUTION 040-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil adresse ses félicitations aux préposés au service du secteur de l'entretien qui, grâce à leur sens des responsabilités ainsi qu'à leur esprit de collaboration et de travail d'équipe, ont su innover dans une solution d'optimisation de processus pour les rondes de sécurité.

- ADOPTÉ -

19. VOTE DE REMERCIEMENTS AU PERSONNEL AYANT PARTICIPÉ À L'ORGANISATION DU FORUM SUR LA MOBILITÉ INTELLIGENTE -

RÉSOLUTION 041-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil adresse ses félicitations à tout le personnel qui a contribué au succès du Forum sur la mobilité intelligente qui s'est tenu le 8 mars 2017. Il est souligné la qualité de la programmation et de la justesse de la logistique qui ont permis aux participants d'apprécier la journée.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Danielle Berthold

Madame Berthold remercie le personnel pour l'excellence de son travail lors de la tempête de neige du 14 mars dernier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 50.

Sherbrooke (Québec), le 12 avril 2017.

La vice-présidente,

Danielle Berthold

La secrétaire,

Huguette Dallaire